



## Ordonnance de télécom CRTC 2014-492

Version PDF

Ottawa, le 24 septembre 2014

### Saskatchewan Telecommunications – Approbation des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes:

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Saskatchewan Telecommunications	297 298 299 300	le 31 juillet 2014	le 15 novembre 2014

2. Aucune intervention relativement aux demandes n'a été reçue.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général